



GUIDE PRATIQUE

Pour tous métiers
Travaux d'amélioration énergétique
Énergies renouvelables

RGE

MARS 2026

La mention « RGE »

Le RGE est une mention, qui s'ajoute à une qualification, et permet d'identifier les professionnels dont la compétence est reconnue en matière de rénovation énergétique des bâtiments ou d'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

RGE

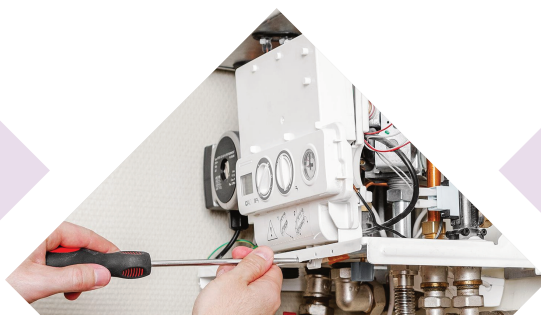
Cette mention, qui s'ajoute à une qualification existante, permet d'identifier les professionnels dont la compétence est reconnue en matière de rénovation énergétique des bâtiments ou d'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

Être « RGE » vous permet de faire bénéficier à vos clients de MaPrimeRénov', des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), de l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et d'autres aides financières.



ANNUAIRE RGE

Une fois qualifiée "RGE", votre entreprise sera **identifiable sur** :
<https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>





FOCUS SUR ...

RGE

ECO

ARTISAN



Créée par la CAPEB, la qualification n°8611 « RGE – Efficacité Énergétique ECO Artisan® », est délivrée aux entreprises artisanales du bâtiment qui s'engagent à respecter le référentiel QUALIBAT relatif à l'amélioration des performances énergétiques des logements. Elle vous permet de qualifier jusqu'à 6 domaines de travaux.

LE RESPECT D'UNE CHARTE AVEC 4 ENGAGEMENTS !

1. **Proposer** à vos clients une évaluation de la performance énergétique globale de leur logement ;
2. **Préconiser** à vos clients des solutions adaptées et efficaces d'amélioration énergétique dans le cadre d'une approche globale ;
3. **Réduire** les impacts environnementaux de vos chantiers, de votre atelier et plus généralement de votre entreprise ;
4. **Respecter** les conditions d'utilisation des marques et des logotypes figurant au sein de la « Charte graphique ECO Artisan® RGE » et reproduites dans leur intégralité au verso de la « Charte ECO Artisan® ».

FAITES LA DIFFÉRENCE EN...

- Ne multipliant pas les dossiers de demande(s) de qualification métiers ;
- Intégrant le réseau ayant le plus d'entreprises artisanales qualifiées RGE ;
- Profitant d'une formidable opportunité de développement sur le marché de la rénovation énergétique ;
- Satisfaisant les demandes de vos clients en matière de performance énergétique tout en restant indépendant ;
- Valorisant vos compétences.





Lancée par l'Association PG (Professionnels du Gaz) avec le soutien d'acteurs de la filière comme la CAPEB, GRDF ou le Synasav, la mention PAC Hybride vise à distinguer les professionnels capables de concevoir, installer et maintenir des systèmes combinant pompe à chaleur et chaudière gaz à condensation.

Ce type d'installation repose sur un pilotage intelligent qui optimise la consommation d'énergie selon la température extérieure et le coût de l'énergie, tout en assurant confort et performance.

La "**mention PAC Hybride**" répond donc aux enjeux actuels de décarbonation du chauffage tout en préservant la sécurité d'approvisionnement.

Pourquoi la demander ?

Outre la visibilité accrue auprès des clients sur l'annuaire des PG, cette mention permet de se positionner sur un marché porteur, notamment en lien avec les exigences croissantes de performance énergétique et les aides mobilisables (CEE, MaPrimeRénov', TVA réduite...).

Elle est aussi un gage de confiance pour les particuliers, dans un contexte où les offres se multiplient et où la lisibilité des compétences devient essentielle.

Enfin, les professionnels mentionnés PAC Hybride accèdent à des ressources spécifiques : outils techniques, fiches aides, documentation commerciale, animations filière.



Comment l'obtenir ?

La démarche est simple, rapide et gratuite. Pour y prétendre, il faut :

- Être Professionnel du Gaz (PG),
- Être qualifié RGE PAC,
- Être en mesure d'assurer ou de proposer un contrat de maintenance.

L'obtention se fait en ligne via la plateforme PG. Il suffit de compléter une attestation sur l'honneur, de fournir son justificatif RGE PAC, puis de valider un QCM après un court module d'e-learning. La mention est délivrée sous 2 à 3 jours ouvrés.



LES DIFFÉRENTS SIGNES DE QUALITÉ « RGE » !



2121 Ravalement en maçonnerie
3162 Couverture en plomb
7122 Isolation thermique par l'intérieur
+ 300 qualifications ...

Cette qualification « métiers » s'applique à un domaine d'activité donné et à un niveau de technicité défini par la nomenclature QUALIBAT.



Les ECO Artisans® sont avant tout des entreprises artisanales du bâtiment en mesure de faire une offre globale en matière de rénovation énergétique dans 1 ou 6 catégorie(s) de travaux.



Installation de pompes à chaleur



Installation de chauffe-eaux solaires individuels et systèmes solaires combinés



Installation d'appareils indépendants et de chaudières à bois



Installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité



Installation de chaudières à condensation et chaudières à micro-cogénération



Installation d'appareils indépendants et de chaudières à bois



Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques – IRVE



Travaux électriques en matière d'efficacité énergétique et/ou d'installation des énergies renouvelables

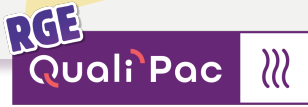


Service Qualification

01 53 20 69 67

aida.marzouki@capeb-grandparis.fr

QUELLE FORMATION POUR QUELLE QUALIFICATION ?



Formation

- Chauffe-eau thermodynamique (CET)
- Chauffage et Eau Chaude Sanitaire (Chauffage & ECS)



Formation

- **QualiPV Bâtiment** pour la compétence intégration au bâtiment / surimposition ^(non RGE)
- **QualiPV 36** pour la compétence électricité d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA
- **QualiPV 500** pour la compétence électricité d'une puissance inférieure ou égale à 500 kVA



Formation

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Système solaire combiné (SSC)
- Chauffe-eau solaire collectif (CESC)



Formation

- Module **Air**
- Module **Eau**



Jusqu'au 30 septembre



A partir du 1er octobre 2025



Permet de qualifier jusqu'à 6 métiers en un seul dossier QUALIBAT



PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE



- Courants forts
- Courants faibles
- Équipement électriques
- Énergies renouvelables
- Branchements et réseaux

Formation



(Non RGE)

Catalogue de formation 2026

<https://www.capeb-grandparis.fr/nos-services/formation>

3 ÉTAPES POUR DEVENIR « RGE » !

ÉTAPE 1

FORMATION

FEEBAT / RENO PERF (Hors ENR)

**FEE
BAT**

Jusqu'au 30 septembre

**RENO
PERF**

A partir du 1er octobre 2025

OU

FORMATION

ÉNERGIES RENOUVELABLES

(ENR)



ÉTAPE 2

CONSTITUEZ LE OU LES DOSSIER(S) DE DEMANDE(S) DE QUALIFICATION(S) auprès de la



ÉTAPE 3

EXAMEN DE VOTRE OU VOS DOSSIER(S) DE QUALIFICATION

par la Commission d'attribution de l'organisme délivrant la ou les qualification(s).

Validité pour une durée de 4 ans (ou probatoire de 2 ans si vous ne disposez pas de références de chantier) avec un questionnaire de renouvellement annuel



La **CAPEB Grand Paris** couvre les départements de **Paris** (75), **Hauts-de-Seine** (92), **Seine-Saint-Denis** (93), et **Val-de-Marne** (94) et accompagne les entreprises artisanales du bâtiment, dont plus de 600 sont labellisées RGE.

La **CAPEB**, Confédération de l'**A**rtisanat et des **P**etites **E**ntreprises du **B**âtiment, première organisation professionnelle du bâtiment dénombre :

- 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du Bâtiment.
- 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment ;
- 55 334 apprentis, soit 79 % des apprentis du Bâtiment ;
- ... qui réalisent 82,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.